



Demande d'exemption - Obligation de s'assurer pour les soins en Suisse/ Formulaire de demande pour les étudiants séjournant en Suisse

Nom : Prénom:

Rue / Nr.: Code postal:

Lieu: Pays:

Nationalité: Date de naissance:

E-mail: Téléphone:

État civil: No AVS:

Etablissement de formation (Ecole, université, etc):

Arrivée de:

Exercez-vous une activité lucrative ? Oui Non

Employeur et adresse:

Genre de l'activité: Stage Apprentissage/Formation Activité lucrative accessoire

Autre (description la plus précise possible):

Période :

indéterminée déterminée jusqu'à Durée de travail par semaine en heures:

De quel type de permis de séjour disposez-vous ? L B C (Autorisation de séjour)

Je suis titulaire d'un permis de séjour B et mon centre d'intérêt se trouve

en Suisse en / au

Prévoyez-vous de retourner dans votre pays d'origine après vos études? Oui Non

Est-ce que vos parents sont retraités ou employés dans un pays de l'UE/AELE? Oui Non

Veillez joindre à la demande les documents suivants (en copie ou sous forme de documents scannés):

- Autorisation de séjour en Suisse
- Preuve d'assurance
 - Assurance maladie publique : EHIC :(European Health Insurance Card)
 - Assurance maladie privée: Confirmation de l'assureur sur la deuxième page
- Confirmation d'immatriculation / Attestation de la formation
- Contrat de stage / Contrat de travail

Veillez envoyer votre demande ainsi que les documents nécessaires par :
🌐 Web-Portal : demande en ligne: www.kvg.org/VP ou ✉ E-Mail: ag@kvg.org

**Veillez prendre des informations sur la deuxième page
et signer votre demande à la main.**



Gemeinsame Einrichtung KVG
Institution commune LAMal
Istituzione comune LAMal

Industriestrasse 78
CH-4600 Olten
www.kvg.org



DEPARTEMENT
GESUNDHEIT UND SOZIALES
Abteilung Gesundheit

Informations au sujet de l'assurance-maladie en Suisse

Si vous exercez une activité lucrative ou si vous résidez en Suisse, vous êtes soumis au devoir d'assurance-maladie obligatoire et avez l'obligation d'être assuré à l'assurance-maladie selon la LAMal.

Dans de rares cas d'exception, vous pouvez vous faire exempter de l'obligation d'assurance-maladie.

Pour les étudiants de l'UE/AELE, qui sont assurés auprès de l'assurance publique

Les étudiants sans activité lucrative ne sont pas soumis au devoir d'obligation de l'assurance-maladie si :

- ils sont en Suisse que temporairement et ont leur centre d'intérêt au sein de l'UE/AELE
- ils ont leur domicile en Suisse et sont assurés par leurs parents dans le cadre familial au sein de l'UE/AELE à une assurance publique

Les étudiants qui exercent une activité lucrative ou les stagiaires de l'Allemagne, de la France, de l'Italie ou de l'Autriche peuvent se faire exempter si :

- disposent d'une autorisation de séjour de courte durée – permis L
- disposent d'une autorisation de séjour – permis B, si leur centre d'intérêt est déclaré auprès d'un des pays ci-dessus

Les étudiants ou les stagiaires de tous les autres pays exerçant une activité lucrative en Suisse sont soumis à l'assurance-maladie obligatoire.

Les étudiants en dehors de l'UE/AELE et les étudiants assurés auprès d'une assurance privée

Vous pouvez vous faire exempter de l'assurance-maladie obligatoire en Suisse, si vous êtes assurés dans de meilleures conditions que selon la LAMal.

Assurance privée

L'assureur confirme que

- les traitements médicaux nécessaires sont couverts en Suisse selon la LAMal
- les coûts des traitements médicaux octroyés en Suisse sont pris en charge selon les tarifs suisses et non selon les tarifs appliqués au sein de votre Etat de résidence
- le libre-choix du fournisseur de prestations au sens du droit suisse est garanti

Assurance:

Adresse/Timbre

.....

.....

Lieu/Date

Signature

.....

.....

Personne requérante

Les assurés et les employeurs doivent collaborer gratuitement à l'exécution des différentes lois sur les assurances sociales. (Art. 28 al. 1 LPGA). Par votre signature, vous attestez que vous communiquerez les changements qui pourraient avoir une influence envers le devoir d'assurance en Suisse à l'Institution commune LAMal. La cessation de l'activité professionnelle, l'interruption des études, les changements de situation familiale ainsi que le changement de domicile appartiennent aux changements nécessitant une communication.

Je confirme par la présente, que j'ai lu et complété ce formulaire de manière complète, que j'en ai compris le contenu et que j'ai répondu aux questions honnêtement.

Lieu/Date

Signature de la personne requérante

.....

.....